



VERITAS
Asset Management

États financiers annuels

FONDS DE RENDEMENT ABSOLU VERITAS

31 décembre 2024

FONDS DE RENDEMENT ABSOLU VERITAS

31 décembre 2024

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État de la situation financière	4
État du résultat global.....	5
État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6
Tableau des flux de trésorerie.....	7
Annexe du portefeuille.....	8-9
Notes annexes	10-19

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts du
Fonds de rendement absolu Veritas (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023, et les états du résultat global et des variations des actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 25 février 2025

Fonds de rendement absolu Veritas

État de la situation financière Aux 31 décembre 2024 et 2023

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie détenue auprès du courtier (note 3)	16 256 973 \$	10 684 763 \$
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 3)	47 026 437	45 595 080
Dividendes et intérêts à recevoir	142 557	176 048
Souscriptions à recevoir	16 243	13 007
	63 442 210	56 468 898
PASSIF		
Passifs courants		
Placements vendus à découvert, à la juste valeur par le biais du résultat net (note 3)	10 418 437	9 921 657
Frais de gestion à payer (note 5)	67 358	60 199
Créditeurs et charges à payer	51 476	67 052
Rachats à payer	38 272	4 050
Dividendes à payer sur les placements vendus à découvert	16 119	45 087
Intérêts à payer sur les placements vendus à découvert	2 613	2 697
	10 594 275	10 100 742
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	52 847 935 \$	46 368 156 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série		
Série A	4 987 108 \$	5 173 770 \$
Série F	44 342 846	38 401 357
Série I	3 517 981	2 793 029
	52 847 935 \$	46 368 156 \$
Nombre de parts rachetables en circulation (note 6)		
Série A	386 853	460 048
Série F	3 348 815	3 334 085
Série I	263 180	244 254
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part		
Série A	12,89 \$	11,25 \$
Série F	13,24	11,52
Série I	13,37	11,43

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom du Fonds :

« Antonio Scilipoti »

Gestionnaire et fiduciaire
Veritas Asset Management Inc.

Fonds de rendement absolu Veritas

État du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

	2024	2023
Revenus		
Profit net réalisé sur placements	3 509 700 \$	1 648 627 \$
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	3 464 609	(2 392 756)
Revenu de dividendes	1 088 228	1 188 502
Revenu d'intérêts aux fins de distribution	802 093	931 357
Autres revenus	13 492	3 110
	<u>8 878 122</u>	<u>1 378 840</u>
Charges		
Frais de gestion (note 5)	807 468	860 490
Coûts d'exploitation	282 127	302 653
Dividendes payés sur les placements vendus à découvert	279 181	463 099
Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille	77 448	133 664
Charges d'intérêts et coûts d'emprunt	59 082	79 919
Honoraires d'audit	40 838	40 212
Droits de garde	38 895	19 105
Frais juridiques	19 245	22 107
Honoraires du comité d'examen indépendant	14 676	12 717
Retenue d'impôt à la source	5	-
	<u>1 618 965</u>	<u>1 933 966</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>7 259 157 \$</u>	<u>(555 126) \$</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série		
Série A	704 873 \$	(112 952) \$
Série F	6 034 522	(473 529)
Série I	519 762	31 355
	<u>7 259 157 \$</u>	<u>(555 126) \$</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 12)		
Série A	1,72 \$	(0,22) \$
Série F	1,89	(0,13)
Série I	2,08	0,13

Fonds de rendement absolu Veritas

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	Produit de l'émission de parts rachetables*	Rachat de parts rachetables*	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement des distributions	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice
31 décembre 2024							
Série A	5 173 770 \$	336 697 \$	(1 226 065) \$	(25 989) \$	23 822 \$	704 873 \$	4 987 108 \$
Série F	38 401 357	15 754 807	(15 796 008)	(520 902)	469 070	6 034 522	44 342 846
Série I	2 793 029	276 689	(71 155)	(41 778)	41 434	519 762	3 517 981
	<u>46 368 156 \$</u>	<u>16 368 193 \$</u>	<u>(17 093 228) \$</u>	<u>(588 669) \$</u>	<u>534 326 \$</u>	<u>7 259 157 \$</u>	<u>52 847 935 \$</u>

* Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le produit total des parts rachetables ayant trait aux transferts entrants et les rachats de parts rachetables ayant trait aux transferts sortants se chiffraient respectivement à 49 088 \$ et à (49 088) \$.

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	Produit de l'émission de parts rachetables**	Rachat de parts rachetables**	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement des distributions	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice
31 décembre 2023							
Série A	6 375 788 \$	164 477 \$	(1 253 543) \$	– \$	– \$	(112 952) \$	5 173 770 \$
Série F	45 825 281	9 542 874	(16 493 269)	–	–	(473 529)	38 401 357
Série I	2 736 229	48 500	(23 055)	–	–	31 355	2 793 029
	<u>54 937 298 \$</u>	<u>9 755 851 \$</u>	<u>(17 769 867) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(555 126) \$</u>	<u>46 368 156 \$</u>

** Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le produit total des parts rachetables ayant trait aux transferts entrants et les rachats de parts rachetables ayant trait aux transferts sortants se chiffraient respectivement à 96 636 \$ et à (96 636) \$.

Fonds de rendement absolu Veritas

Tableau des flux de trésorerie Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

	2024	2023
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	7 259 157 \$	(555 126) \$
Ajustements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie		
Profit net réalisé sur placements	(3 509 700)	(1 648 627)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	(3 464 609)	2 392 756
Variation des soldes hors trésorerie		
Diminution des dividendes et intérêts à recevoir	33 491	9 929
Diminution des dividendes à payer sur les placements vendus à découvert	(28 968)	(15 109)
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(15 576)	13 231
Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer	7 159	(12 378)
Diminution des intérêts à payer sur les placements vendus à découvert	(84)	(2 604)
Produit de la vente de placements	102 131 012	224 378 449
Achat de placements	(96 566 544)	(220 867 038)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>5 845 338</u>	<u>3 693 483</u>
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	16 315 869	9 653 694
Montant payé au rachat de parts rachetables	(17 009 918)	(17 676 642)
Distributions aux porteurs de parts rachetables	(588 669)	-
Réinvestissement des distributions	534 326	-
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	<u>(748 392)</u>	<u>(8 022 948)</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie détenue auprès du courtier au cours de l'exercice	5 096 946	(4 329 465)
Profit (perte) de change sur la trésorerie	475 264	(198 771)
Trésorerie détenue auprès du courtier au début de l'exercice	<u>10 684 763</u>	<u>15 212 999</u>
Trésorerie détenue auprès du courtier à la fin de l'exercice	<u>16 256 973 \$</u>	<u>10 684 763 \$</u>
Informations supplémentaires*		
Intérêts payés	12 160 \$	14 267 \$
Intérêts reçus	817 338	917 802
Dividendes payés	308 150	478 208
Dividendes reçus, après déduction des retenues d'impôt à la source	1 106 468	1 211 986

* Incluses dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Fonds de rendement absolu Veritas

Annexe du portefeuille Au 31 décembre 2024

Nombre d'actions/ de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions canadiennes				
16 400	Mines Agnico Eagle Limitée	1 292 864 \$	1 844 343 \$	3,49
78 000	Air Canada	1 389 061	1 736 280	3,29
24 900	AltaGas Ltd.	629 438	833 652	1,58
21 100	ARC Resources Ltd.	528 428	550 077	1,04
34 100	Aritzia Inc.	1 335 681	1 822 304	3,45
23 600	Groupe AtkinsRéalisis inc.	1 300 774	1 799 736	3,41
15 000	Bombardier Inc.	771 452	1 466 250	2,77
23 100	Brookfield Infrastructure Partners LP	973 744	1 055 208	2,00
7 200	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	1 117 836	1 050 984	1,99
24 400	Canadian Natural Resources Ltd.	979 634	1 082 872	2,05
17 700	Canadien Pacifique Kansas City Ltée	1 902 448	1 842 216	3,49
50 500	Cenovus Energy Inc.	1 160 709	1 100 395	2,08
16 143	Cogeco Communications inc.	952 873	1 087 231	2,06
230	Constellation Software Inc.	647 477	1 022 329	1,93
5 700	Dollarama Inc.	766 149	799 596	1,51
22 400	Enbridge Inc.	1 090 262	1 366 624	2,59
20 200	Fortis Inc.	1 071 194	1 206 546	2,28
3 500	George Weston limitée	620 117	782 390	1,48
9 029	goeasy Ltd.	1 180 298	1 505 225	2,85
14 220	Fiducie de placement immobilier Granite	1 059 661	991 987	1,88
41 736	Killam Apartment Real Estate Investment Trust	765 192	713 686	1,35
10 543	Linamar Corp.	672 240	598 737	1,13
5 600	Les Compagnies Loblaw Limitée	766 632	1 059 352	2,00
12 800	Lumine Group Inc.	457 713	526 592	1,00
25 520	Lundin Gold Inc.	558 634	782 443	1,48
71 164	Les Aliments Maple Leaf Inc.	1 815 558	1 447 476	2,74
17 600	Metro inc.	1 423 441	1 586 640	3,00
10 000	Banque Nationale du Canada	1 201 993	1 310 400	2,48
25 900	Québecor Inc.	830 170	815 850	1,54
56 552	Fonds de placement immobilier RioCan	1 038 367	1 033 771	1,96
9 200	Banque Royale du Canada	1 605 542	1 594 544	3,02
9 000	Shopify Inc.	947 393	1 376 910	2,61
47 900	South Bow Corp.	1 580 199	1 624 768	3,07
12 500	Financière Sun Life inc.	825 713	1 066 875	2,02
6 200	TFI International Inc.	1 291 030	1 204 288	2,28
20 800	La Banque Toronto-Dominion	1 589 110	1 591 824	3,01
13 100	Tourmaline Oil Corp.	850 425	871 412	1,65
19 300	Wheaton Precious Metals Corp.	1 183 213	1 561 563	2,95
		<u>40 172 665</u>	<u>45 713 376</u>	<u>86,51</u>
Actions américaines				
13 900	Restaurant Brands International Inc.	1 339 942	1 304 960	2,47
100	Wheaton Precious Metals Corp.	8 194	8 101	0,02
		<u>1 348 136</u>	<u>1 313 061</u>	<u>2,49</u>
	Total des placements détenus	41 520 801	47 026 437	89,00

Fonds de rendement absolu Veritas

Annexe du portefeuille (suite) Au 31 décembre 2024

Nombre d'actions/ de parts	Placements vendus à découvert	Produit sur les ventes à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions canadiennes				
(10 400)	Alimentation Couche-Tard Inc.	(800 436) \$	(829 088) \$	(1,57)
(6 000)	La Société Canadian Tire Limitée	(894 129)	(907 320)	(1,72)
(28 060)	Element Fleet Management Corp.	(797 094)	(815 424)	(1,54)
(9 700)	Emera Inc.	(533 764)	(521 181)	(0,99)
(18 583)	Empire Co., Ltd.	(804 669)	(815 608)	(1,54)
(8 500)	GFL Environmental Inc.	(495 959)	(544 680)	(1,03)
(17 500)	Hydro One Ltd.	(792 237)	(774 725)	(1,47)
(8 500)	Compagnie Pétrolière Impériale Limitée	(873 724)	(753 015)	(1,42)
(18 200)	Banque Laurentienne du Canada	(479 477)	(527 072)	(1,00)
(30 200)	Saputo inc.	(835 426)	(754 698)	(1,43)
(21 000)	SmartCentres Real Estate Investment Trust	(528 351)	(513 660)	(0,97)
(13 400)	Teck Resources Ltd.	(839 139)	(780 952)	(1,48)
(25 900)	TransAlta Corp.	(390 253)	(526 547)	(1,00)
(3 200)	Waste Connections Inc.	(778 600)	(789 120)	(1,49)
		<u>(9 843 258)</u>	<u>(9 853 090)</u>	<u>(18,65)</u>
Actions américaines				
(8 300)	Advance Auto Parts Inc.	<u>(525 720)</u>	<u>(565 347)</u>	<u>(1,07)</u>
	Total des placements vendus à découvert	(10 368 978)	(10 418 437)	(19,72)
	Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille	<u>(11 041)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
	Placements détenus, montant net	<u>31 140 782 \$</u>	36 608 000	69,28
	Autres actifs, montant net		<u>16 239 935</u>	<u>30,72</u>
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		<u>52 847 935 \$</u>	<u>100,00</u>

Fonds de rendement absolu Veritas

Notes annexes

31 décembre 2024

1. ORGANISATION DE LA FIDUCIE ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds de rendement absolu Veritas (le « Fonds ») est une fiducie de placement constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 8 juin 2017 (la « déclaration de fiducie »), modifiée et mise à jour le 1^{er} octobre 2019. Le 1^{er} octobre 2019, le Fonds a déposé un prospectus simplifié auprès de l'autorité de réglementation provinciale afin de devenir un organisme de placement collectif alternatif assujéti au Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (le « Règlement 81-102 ») et a changé sa dénomination pour Fonds de rendement absolu Veritas. Veritas Asset Management Inc. est le gestionnaire et le fiduciaire (le « gestionnaire » et le « fiduciaire ») du Fonds. Le Fonds a commencé ses activités le 2 août 2017. L'adresse du siège social du Fonds est le 100 Wellington Street West, Suite 3110, Toronto (Ontario) M5K 1E7, Canada.

L'objectif de placement du Fonds consiste à réaliser des rendements attrayants ajustés en fonction des risques de manière à procurer aux porteurs de parts une plus-value du capital à long terme. Afin d'atteindre son objectif de placement, le Fonds investira principalement dans des titres de sociétés canadiennes cotées en bourse qui, selon le gestionnaire, sont sous-évaluées. Les positions acheteur et les positions vendeur seront choisies en fonction (en partie) des recommandations de Veritas Investment Research Corporation (une société liée au gestionnaire). Le gestionnaire peut également investir dans des titres qui ne sont pas officiellement recommandés par Veritas Investment Research Corporation. Le Fonds gère ses positions acheteur et ses positions vendeur de manière à atténuer l'incidence de la volatilité du marché sur le portefeuille.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), qui sont présentés à la juste valeur. La publication des présents états financiers a été autorisée par le gestionnaire le 25 février 2025.

Normes IFRS de comptabilité publiées mais non encore adoptées

États financiers : Présentation et informations à fournir :

En avril 2024, dans le cadre des Normes IFRS de comptabilité, l'IASB a publié la nouvelle norme IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers*. En plus d'introduire des exigences concernant le regroupement et la ventilation des informations, la nouvelle norme exige que de nouveaux sous-totaux précis soient présentés dans l'état du résultat net et que des informations soient fournies sur les mesures de la performance définies par la direction dans les états financiers. La nouvelle norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'adoption anticipée est permise. Le Fonds évalue actuellement l'incidence de cette norme sur les états financiers.

Classement et évaluation des instruments financiers :

En mai 2024, dans le cadre des Normes IFRS de comptabilité, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9 *Instruments financiers* et à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications ont trait au règlement de passifs financiers au moyen d'un système de paiement électronique et à l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers, y compris ceux qui sont assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). L'IASB a également modifié les obligations d'information relativement aux placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et a ajouté des obligations d'information relativement aux instruments financiers assortis de clauses conditionnelles. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et l'adoption anticipée est permise. Le Fonds évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur les états financiers.

Fonds de rendement absolu Veritas

Notes annexes

31 décembre 2024

3. RÉSUMÉ DES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Évaluation des placements

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs (comme des dérivés et des titres cotés en bourse) est déterminée selon les cours de marché. Le Fonds utilise le dernier cours de marché des actifs financiers et des passifs financiers lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date en question. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur compte tenu des faits et circonstances particuliers applicables.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Il est possible que les données d'entrée et méthodes utilisées pour l'évaluation des titres ne reflètent pas le risque lié aux placements dans ces titres.

Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 – les cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (comme des prix) ou indirectement (comme des dérivés de prix ou d'autres facteurs observables);

Niveau 3 – données d'entrée pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

Aux 31 décembre 2024 et 2023, tous les placements étaient classés dans le niveau 1.

Classement

Le Fonds classe ses placements en titres de capitaux propres en tant qu'actifs financiers et passifs financiers à la JVRN.

Le Fonds classe et évalue les instruments financiers conformément à IFRS 9 *Instruments financiers*. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés à la JVRN. Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie liés à l'instrument a expiré ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les instruments financiers sont par la suite évalués à la JVRN, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

Comptabilisation/décomptabilisation

Le Fonds comptabilise les actifs financiers et les passifs financiers à la date de transaction, soit la date à laquelle il s'engage à acheter ou à vendre les instruments à découvert. À compter de cette date, les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs et des passifs sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Le Fonds décomptabilise les autres actifs financiers seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou s'il transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Le Fonds décomptabilise les passifs financiers si, et seulement si, les obligations du Fonds sont exécutées, sont annulées ou arrivent à expiration.

Fonds de rendement absolu Veritas

Notes annexes

31 décembre 2024

3. RÉSUMÉ DES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Commissions et autres coûts de transaction liés aux opérations de portefeuille

Les commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille sont des coûts marginaux directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et les commissions versés aux mandataires, aux conseillers, aux courtiers et contrepartistes, les prélèvements des agences réglementaires et des bourses de valeurs, ainsi que les droits et taxes de transfert. Ces coûts sont portés en charges et sont compris au poste Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille dans l'état du résultat global.

Coût des placements

Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre et il est calculé selon la méthode du coût moyen, sans tenir compte des commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille.

Opérations de placement et comptabilisation des revenus

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Le revenu d'intérêts est comptabilisé quotidiennement selon le taux nominal de l'instrument sous-jacent, et le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Les profits et les pertes réalisés sur les opérations de placement sont calculés selon la méthode du coût moyen.

Le profit réalisé à la vente de placements et la plus-value (moins-value) latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe.

Conversion des devises

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds est le dollar canadien. La juste valeur des placements étrangers ainsi que des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à 16 h, heure de l'Est (le « cours à la clôture »), un jour où la Bourse de Toronto (la « TSX ») est ouverte (une « date d'évaluation »). Les achats et les ventes de titres étrangers libellés en devises et le revenu connexe sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur aux dates respectives de telles transactions. L'incidence des variations du taux de change sur les placements est reflétée aux postes Profit net réalisé sur placements et Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements dans l'état du résultat global. L'incidence des variations du taux de change sur les placements est reflétée aux postes Profit net réalisé sur placements et Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements dans l'état du résultat global.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers en conformité avec les normes IFRS amène la direction à utiliser des estimations. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables du Fonds. Les estimations sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience antérieure et d'autres facteurs, y compris les attentes relatives aux événements futurs qui semblent raisonnables compte tenu des circonstances. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part correspond à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une certaine série de parts rachetables, divisé par le nombre total de parts rachetables de cette série en circulation à la fin de l'exercice.

Fonds de rendement absolu Veritas

Notes annexes

31 décembre 2024

3 RÉSUMÉ DES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est fondée sur l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables attribuée à chaque série de parts rachetables, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables de cette série en circulation au cours de l'exercice. Se reporter à la note 12 pour de plus amples renseignements sur le calcul.

Autres actifs et passifs

Les dividendes et intérêts à recevoir et les souscriptions à recevoir sont comptabilisés au coût amorti. Les dividendes à payer sur les placements vendus à découvert, les créditeurs et charges à payer, les frais de gestion à payer, les intérêts à payer sur les placements vendus à découvert et les rachats à payer sont classés à titre de passifs financiers et sont présentés au coût amorti. Les passifs financiers sont généralement réglés dans les trois mois suivant l'émission. En raison de la nature à court terme des autres actifs et passifs, leur coût amorti se rapproche de leur juste valeur.

Trésorerie détenue auprès du courtier

Le Fonds a conclu une entente de courtage de premier ordre avec son courtier afin qu'il gère ses comptes comme ceux d'un client. Le courtier assure la garde des titres du Fonds et, de temps à autre, des soldes de trésorerie, constitués de montants à recevoir du courtier.

4. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement dans l'application de ses méthodes comptables et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses au sujet d'événements futurs. Les principaux jugements et les principales estimations du Fonds dans la préparation des présents états financiers sont présentés ci-après.

Classement des parts du Fonds

Le Fonds a déterminé que ses parts ne répondent pas aux critères permettant de les classer dans les capitaux propres et, par conséquent, les a classées en tant que passifs dans l'état de la situation financière.

5. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Frais de gestion

Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des services qu'il fournit au Fonds. Les frais de gestion varient pour chaque série de parts. Ces frais correspondent à un pourcentage de la valeur liquidative de la série de parts du Fonds, majoré des taxes applicables. Ils sont calculés quotidiennement, s'accumulent chaque jour et sont versés le dernier jour de chaque mois civil. Les frais de gestion pour chaque série de parts applicable se calculent de la façon suivante :

- Série A : 2,50 % par année de la valeur liquidative des parts de série A du Fonds, calculés quotidiennement et payables le dernier jour ouvrable du mois.
- Série F : 1,50 % par année de la valeur liquidative des parts de série F du Fonds, calculés quotidiennement et payables le dernier jour ouvrable du mois.
- Série I : Les frais de gestion sont négociés entre l'investisseur et le gestionnaire et versés directement par l'investisseur. Le taux des frais de gestion sur les parts de série I ne dépassera pas les frais de gestion à payer sur les parts de série F du Fonds.

Fonds de rendement absolu Veritas

Notes annexes

31 décembre 2024

5. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

Participations

Au 31 décembre 2024, 163 146 parts (2023 – 115 313) de série F étaient détenues par des parties liées au gestionnaire. Au 31 décembre 2024, 247 343 parts (2023 – 231 109) de série I étaient détenues par des parties liées au gestionnaire.

6. PARTS RACHETABLES DU FONDS

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts rachetables d'un nombre illimité de séries, chacune représentant une participation égale, indivise et bénéficiaire dans l'actif net du Fonds. Chaque part de chaque série donne un droit de vote au porteur et lui permet de bénéficier en parts égales de toutes les distributions versées par le Fonds.

Le Fonds a créé des parts de série A, de série F et de série I. Les parts de série A sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de série F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou à un programme de comptes intégrés parrainé par un courtier et qui paient des frais annuels établis en fonction de l'actif plutôt que des commissions prélevées sur chaque opération ou, à l'appréciation du gestionnaire, à tout autre investisseur à l'égard duquel le gestionnaire n'engage pas de frais de placement. Les parts de série I sont offertes aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs, au cas par cas, et ce, à l'appréciation du gestionnaire.

L'investissement initial minimal dans les parts de série A et de série F du Fonds est de 5 000 \$, tandis que l'investissement initial minimal dans les parts de série I est négocié entre l'investisseur et le gestionnaire. L'investissement minimal subséquent dans les parts de série A et de série F du Fonds est de 500 \$, à moins que les parts soient souscrites dans le cadre d'un programme de prélèvements automatiques, auquel cas l'investissement minimal subséquent est de 100 \$. Le gestionnaire peut modifier ces montants minimaux ou renoncer à les appliquer, à son appréciation.

Les parts du Fonds peuvent être achetées ou rachetées quotidiennement au plus tard à 16 h (heure de l'Est) tout jour d'évaluation (une « date d'achat » ou une « date de rachat », selon le cas). Le prix d'émission des parts est fondé sur le prix par part de la série en question à la date d'achat. Si le gestionnaire reçoit l'ordre d'achat ou l'ordre de rachat avant 16 h (heure de l'Est) à une date d'achat donnée ou à une date de rachat donnée, selon le cas, il le traitera au prix par part établi plus tard la même journée. Sinon, il le traitera au prix par part calculé à la date d'achat suivante ou à la date de rachat suivante, selon le cas. Le gestionnaire peut traiter les ordres plus tôt si la clôture de la négociation a lieu plus tôt à la TSX un jour de bourse donné. Si la clôture de la négociation a lieu plus tôt, les ordres reçus après la clôture seront traités à la date d'achat suivante ou à la date de rachat suivante, selon le cas. Le produit du rachat est versé dans les deux jours ouvrables suivant la date de rachat pertinente.

Si un investisseur demande le rachat de parts de série A ou de série F du Fonds dans les 30 jours suivant l'achat de ces parts, le Fonds pourrait déduire et conserver, en faveur des autres porteurs de parts du Fonds, un montant correspondant à 2 % de la valeur liquidative des parts des séries visées par la demande de rachat. Dans certaines circonstances, les frais de transaction à court terme ne seront pas appliqués, comme dans les cas suivants :

- les rachats de parts de série A ou de série F achetées dans le cadre du réinvestissement des distributions;
- les plans de retraits systématiques;
- le changement de désignation des parts de série A ou de série F d'une série à l'autre du Fonds;
- les rachats initiés par le gestionnaire ou pour lesquels des exigences liées à des avis de rachat ont été établies par le gestionnaire;
- à l'appréciation absolue du gestionnaire.

Fonds de rendement absolu Veritas

Notes annexes

31 décembre 2024

6. PARTS RACHETABLES DU FONDS (suite)

Le Fonds distribuera son revenu net et ses gains en capital nets réalisés aux porteurs de parts au moins une fois par année. Tous les montants ainsi distribués seront automatiquement réinvestis, sans frais, dans des parts additionnelles du Fonds à la valeur par part calculée à la date de distribution.

Le tableau suivant présente l'activité des parts au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

	Parts rachetables			Parts rachetables	
	au début de l'exercice	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Réinvestissement de parts	à la fin de l'exercice
31 décembre 2024					
Série A	460 048	27 291	(102 341)	1 855	386 853
Série F	3 334 085	1 256 718	(1 277 556)	35 568	3 348 815
Série I	244 254	21 708	(5 896)	3 114	263 180
31 décembre 2023					
Série A	558 247	14 871	(113 070)	–	460 048
Série F	3 956 326	843 607	(1 465 848)	–	3 334 085
Série I	241 955	4 362	(2 063)	–	244 254

Informations sur le capital

Le capital du Fonds est composé de parts émises et rachetables. Les parts donnent droit aux distributions, le cas échéant, ainsi qu'au paiement d'une quote-part basée sur la valeur liquidative par part du Fonds au moment du rachat. Le Fonds n'a aucune restriction ni exigence particulière en matière de capital au titre des souscriptions et des rachats de parts. Les variations pertinentes sont présentées à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Conformément à ses stratégies et objectifs de placement et à ses pratiques de gestion des risques présentées à la note 7. Le Fonds compte investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés, tout en conservant suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat. Ces liquidités peuvent être accrues au besoin à l'aide d'emprunts à court terme ou de cessions de placements.

7. GESTION DES RISQUES

Dans le cours normal des activités, le Fonds est exposé à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, les autres risques de prix et le risque de change). La valeur des placements au sein du portefeuille du Fonds peut fluctuer quotidiennement en raison de la variation des taux d'intérêt, de la conjoncture économique, du marché et des faits nouveaux liés à des titres précis compris dans le Fonds. Le niveau de risque dépend de l'objectif de placement du Fonds et du type de titres dans lequel il investit.

L'objectif de placement du Fonds consiste à réaliser des rendements attrayants ajustés en fonction des risques de manière à procurer aux porteurs de parts une croissance du capital à long terme. Le gestionnaire gère le risque en ayant recours aux services de conseillers de portefeuille professionnels et expérimentés, en effectuant un suivi quotidien des positions du Fonds et de l'évolution du marché et en diversifiant le portefeuille de placements dans le respect de l'objectif de placement. Pour effectuer la gestion du risque, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance qui permet de superviser les activités de placement du Fonds et d'assurer le respect de la stratégie de placement énoncée par le Fonds et des règlements sur les valeurs mobilières.

Fonds de rendement absolu Veritas

Notes annexes

31 décembre 2024

7. GESTION DES RISQUES (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec le Fonds.

Le risque de crédit se concentre dans les placements que le Fonds fait dans des instruments de créance et des dérivés. La juste valeur des instruments de créance et des dérivés tient compte de la solvabilité de l'émetteur et, par conséquent, elle représente le risque de crédit maximal auquel le Fonds est exposé.

Toutes les transactions effectuées par le Fonds à l'égard de titres inscrits à la bourse sont réglées ou payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, car la livraison des titres vendus n'a lieu qu'à la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier. L'opération échouera si l'une des parties ne s'acquitte pas de son obligation.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds n'avait effectué aucun placement important dans des instruments de créance. L'exposition maximale du Fonds au risque de perte de crédit s'élève à 53 023 773 \$ (2023 – 46 547 241 \$).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de régler ou de respecter ses obligations en temps opportun ou à un prix raisonnable.

L'exposition du Fonds au risque de liquidité se concentre dans le rachat périodique de parts au comptant. Le Fonds investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être vendus aisément. De plus, le Fonds conserve en général suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité.

Le Fonds peut utiliser des dérivés pour atténuer l'exposition à certains risques. Rien ne garantit l'existence d'un marché pour certains dérivés, et il est possible que les bourses imposent des limites sur la négociation de dérivés. Les passifs financiers sont généralement réglés dans un délai de trois mois.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond à la possibilité que les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur des instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt survient lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux d'intérêt à court terme sur le marché sont très peu sensibles aux variations des taux d'intérêt.

La plupart des actifs et des passifs financiers du Fonds ne portent pas intérêt. Par conséquent, le Fonds n'est pas exposé à d'importants risques de taux d'intérêt découlant des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds n'avait aucun placement important dans des instruments de créance.

Fonds de rendement absolu Veritas

Notes annexes

31 décembre 2024

7. GESTION DES RISQUES (suite)

Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

Tous les placements comportent un risque de perte de capital. Le gestionnaire vise à atténuer ce risque en choisissant soigneusement et en diversifiant les titres et les autres instruments financiers dans le respect de l'objectif et de la stratégie de placement du Fonds. À l'exception des options position vendeur et des titres vendus à découvert, le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé par la juste valeur des instruments financiers. Les pertes éventuelles attribuables aux options d'achat position vendeur et aux titres vendus à découvert peuvent être illimitées. Le gestionnaire surveille régulièrement les positions globales du Fonds sur le marché. Les instruments financiers détenus par le Fonds peuvent être exposés au risque de marché qui découle des incertitudes entourant le prix futur des instruments.

Au 31 décembre 2024, 69 % (2023 – 77 %) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds était investi dans des titres négociés sur des bourses nord-américaines. Si les cours de ces titres sur les bourses nord-américaines avaient augmenté ou diminué de 10 % à la fin de l'exercice, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait pu augmenter ou diminuer d'environ 3 660 800 \$ (2023 – 3 567 342 \$). En pratique, les résultats réels pourraient différer des données indiquées dans la présente analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être significatif.

Risque de concentration

Une concentration relativement élevée d'actifs dans les titres d'un seul émetteur ou d'un petit nombre d'émetteurs pourrait réduire la diversité et la liquidité du Fonds et accroître sa volatilité. En raison de la baisse de la liquidité, la capacité du Fonds à répondre aux demandes de rachat pourrait se voir réduite. Elle pourrait aussi donner lieu à une concentration dans certains secteurs d'activité ou segments de marché spécialisés. Par conséquent, les placements effectués dans le Fonds seront plus à risque et seront plus sujets à la volatilité que les placements effectués dans un fonds commun dont le portefeuille de placements est davantage diversifié, car le rendement d'un secteur d'activité ou segment de marché particulier pourrait avoir une incidence négative importante sur le rendement global du Fonds.

Le tableau suivant présente un résumé du risque de concentration du Fonds exprimé en pourcentage de l'actif net du Fonds.

Secteur d'activité	Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Placements détenus		
Services de communications	3,6	4,2
Biens de consommation discrétionnaire	5,8	9,9
Biens de consommation de base	4,7	7,2
Énergie	11,1	16,4
Services financiers	12,4	3,3
Produits industriels	13,2	14,3
Technologies de l'information	5,5	6,8
Matières	6,5	7,6
Immobilier	4,2	4,2
Services publics	2,4	3,0
Total des placements nets	69,4	76,9
Trésorerie détenue auprès du courtier	30,8	23,0
Autres actifs et passifs	(0,2)	0,1
	100,0	100,0

Fonds de rendement absolu Veritas

Notes annexes

31 décembre 2024

7. GESTION DES RISQUES (suite)

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux de change.

Le risque de change est inhérent aux instruments financiers (y compris la trésorerie détenue auprès du courtier) libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds. Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture dans le but de réduire son exposition au risque de change, ou pour établir une exposition aux monnaies étrangères.

Les tableaux suivants présentent un résumé de l'exposition du Fonds au risque de change au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

Monnaie	Exposition			Incidence d'une appréciation/dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Éléments monétaires	Éléments non monétaires	Total	Éléments monétaires	Éléments non monétaires	Total
31 décembre 2024						
Dollar américain	6 787 743 \$	747 714 \$	7 535 457 \$	339 387 \$	37 386 \$	376 773 \$
	6 787 743 \$	747 714 \$	7 535 457 \$	339 387 \$	37 386 \$	376 773 \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	12,84	1,41	14,25	0,64	0,07	0,71

Monnaie	Exposition			Incidence d'une appréciation/dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Éléments monétaires	Éléments non monétaires	Total	Éléments monétaires	Éléments non monétaires	Total
31 décembre 2023						
Dollar américain	4 876 763 \$	2 861 024 \$	7 737 787 \$	243 838 \$	143 051 \$	386 889 \$
	4 876 763 \$	2 861 024 \$	7 737 787 \$	243 838 \$	143 051 \$	386 889 \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	10,52	6,17	16,69	0,53	0,31	0,84

8. CHARGES

Le gestionnaire a le pouvoir d'engager des frais et des charges, et d'effectuer leur paiement à même les biens du Fonds, qui, selon lui, sont nécessaires, complémentaires ou convenables pour la réalisation des objectifs de la déclaration de fiducie, y compris, sans s'y limiter, tous les frais et charges qui se rapportent à la gestion et à l'administration du Fonds. Le Fonds est responsable de l'impôt sur le résultat, des taxes d'accise et des frais de courtage sur les opérations de portefeuille, le cas échéant.

Fonds de rendement absolu Veritas

Notes annexes

31 décembre 2024

9. INDEMNISATION DU FIDUCIAIRE

Aux termes de sa déclaration de fiducie, le Fonds a indemnisé le fiduciaire, les contrepartistes et les sociétés liées pour toutes les réclamations qui pourraient découler i) d'erreurs de jugement, d'actions ou d'omissions, ou de pertes elles-mêmes attribuables à ces erreurs, actions ou omissions, pourvu que les entités concernées aient agi avec intégrité et de bonne foi et qu'elles estiment avoir raisonnablement agi au mieux des intérêts du Fonds, et ii) des pertes attribuables aux erreurs de jugement, aux actions ou aux omissions d'un courtier ou d'un agent du fiduciaire, lequel aurait été choisi, engagé ou mandaté par le fiduciaire, les contrepartistes et leurs sociétés liées respectives. Il n'y a aucune incidence financière sur l'indemnisation du fiduciaire.

10. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le Fonds constitue une fiducie de fonds commun de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La déclaration de fiducie prévoit que le bénéfice net imposable du Fonds pour chaque exercice, y compris les gains en capital nets réalisés, est payable aux porteurs de parts au cours de l'exercice. Par conséquent, le Fonds n'est pas tenu de payer de l'impôt sur le résultat relativement à son bénéfice ou à ses gains en capital net réalisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Le bénéfice de source étrangère est assujéti aux retenues d'impôt étranger à la source.

Pour l'année d'imposition close le 31 décembre 2024, le Fonds disposait de pertes autres qu'en capital de néant (2023 – néant) et de pertes en capital reportées en avant de 3 825 744 \$ (2023 – 3 825 744 \$).

11. GESTION DU CAPITAL

Le capital du Fonds est composé de l'actif net, qui représente les capitaux propres. L'objectif du Fonds en ce qui concerne la gestion du capital est le maintien de la capacité du Fonds à assurer la continuité de son exploitation de manière à procurer un rendement aux porteurs de parts, à maximiser la valeur pour les porteurs de parts et à maintenir la solidité financière.

Le Fonds n'est assujéti à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

12. AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES PAR PART

Le tableau suivant présente le calcul de l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part
31 décembre 2024			
Série A	704 873 \$	410 907	1,72 \$
Série F	6 034 522	3 197 337	1,89
Série I	519 762	249 594	2,08
31 décembre 2023			
Série A	(112 952) \$	514 843	(0,22) \$
Série F	(473 529)	3 739 204	(0,13)
Série I	31 355	243 837	0,13